Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20260115-2026_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 15 janvier 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 14
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
Quorum réuni
Date de la convocation : 08-01-2026
Date d'affichage : 08-01-2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur DIVAY Laurent, maire.
Présents : Mesdames et Messieurs : VALLÉE Pierrick, PELHATE Denis, FAUCHON Pierrick, BALARD Maryvonne, AOUSTIN Sylvie, ARONDEL Régis, LEPAGE Jérôme, LOAËC Gwénaëlle, COURTIGNÉ Jordan et RESTIF Benjamin
Absents :
Absents excusés : COLAS Isabelle, HOUSSAIS Isabelle, ORY Patrick
Pouvoirs : COLAS Isabelle a donné pouvoir à BALARD Maryvonne
HOUSSAIS Isabelle a donné pouvoir à DIVAY Laurent
ORY Patrick donne son pouvoir à FAUCHON Pierrick

A été élu secrétaire de séance : LEPAGE Jérôme

Délibération n° 2026-08

Finances : Convention de partenariat épicerie solidaire

Monsieur Le Maire rappelle qu'association nommée « Notre épicerie » a été créée en mars 2023, domiciliée 8 rue Pasteur à Retiers. Elle permet aux habitants en difficultés dont ceux de Marcillé-Robert de bénéficier d'une aide alimentaire, à partir d'une orientation sociale et du suivi d'un travailleur social.
Afin d'équilibrer son budget, l'épicerie a besoin de l'aide financière de chaque commune.
La participation demandée pour 2026 à la commune s'élève à 0.40 € / habitant (0.50 € en 2025).
Cette aide financière et les relations de partenariat entre l'épicerie et la commune sont notifiées dans une convention que Mr Le Maire propose de signer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
➢ **AUTORISE** Mr Le Maire à signer la convention de partenariat avec l'épicerie solidaire.
➢ **DIT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire
Le Maire, DIVAY Laurent

Le secrétaire de séance, LEPAGE Jérôme